

# Le « livre culturel » en Tunisie

## Genèse, conditions socio-économiques et limites d'une édition engagée

par Abir Kréfa (France/Tunisie)



« Faire le livre que ne fait pas l'État » : l'éditeur tunisien Nûrî 'Abîd résume ainsi les raisons qui l'ont conduit, aux débuts des années 1980, à devenir éditeur, au moment où les livres disponibles dans le pays sont des manuels scolaires édités par l'État. Son cas est représentatif d'une génération d'éditeurs fortement diplômés qui se saisit d'un contexte inédit pour s'engager dans l'édition de « livres culturels ». L'article revient sur les mutations structurelles et les facteurs conjoncturels ayant favorisé l'émergence de cette forme d'édition au seuil des années 1980, avant de montrer

qu'elle exige certaines conditions socio-économiques. Se percevant comme une élite avant-gardiste et rationaliste, les éditeurs qui la publient sont mus par la croyance dans la capacité des « bons livres » à éclairer les consciences et à développer l'esprit critique.

**The “Cultural Book” in Tunisia. Background, Socioeconomic conditions and Limitations of committed publishing**  
“To do the book that the State doesn't do”, is how the Tunisian publisher Nouri Abid sums up the reasons that led him to become a publisher in the early 1980s, a time when the only books available in the country were government-produced school textbooks. He is typical of a generation of highly-educated publishers who seized a unique opportunity to embark on the publication of “cultural books”. The article analyses the structural changes and economic factors that favoured the emergence of this branch of publishing at the beginning of the 1980s, then discusses how “cultural publishing” requires certain socioeconomic conditions. Seeing themselves as an avant-garde and rationalist elite, these publishers are driven by the belief in the ability of “good books” to enlighten people's thinking and help develop their critical faculties.

## « L'édition privée tunisienne émerge surtout au début des années 1980, à la faveur de transformations structurelles et d'une petite libéralisation politique »

Longtemps entravée par les divers contrôles dont elle a fait l'objet – sous le Protectorat comme dans les débuts du jeune État indépendant –, ainsi que par la concurrence du livre égyptien, libanais et français (Bendana, 2001), l'édition privée tunisienne émerge surtout au début des années 1980, à la faveur de transformations structurelles et d'une petite libéralisation politique. Si, à l'indépendance du pays en 1956, le taux d'analphabétisme s'élevait à 85 % (Tarifa, 1971), les politiques publiques éducatives menées par les élites destouriennes<sup>1</sup> (Ayachi, 2003 ; Siino, 2004) ont permis une hausse considérable du niveau d'instruction global de la population, élargissant le lectorat. Par

ailleurs, la crise de légitimité du pouvoir, révélée par la grève générale de 1978, les dissensions au sein du Parti socialiste destourien et la création de la Ligue tunisienne des droits de l'Homme, acculent les gouvernants à une certaine ouverture politique et culturelle.

Des partis et des journaux interdits (ré)apparaissent et le paysage éditorial, jusque-là pratiquement réduit aux maisons étatiques, se diversifie. En 1982, le Tunisien Gilbert Naccache, ancien prisonnier politique gauchiste, crée les éditions Salammbô. Un an plus tard, le Sfaxien Nûri 'Abîd monte sa maison Mohamed Ali Al-Hâmmî, du nom d'un syndicaliste historique. Pendant

ses études universitaires, il avait été un membre actif de l'Union générale des étudiants de Tunisie (UGET) et avait participé au congrès de 1971, au cours duquel les étudiants destouriens ont été, pour la première fois, mis en minorité par les étudiants de gauche. Lors de la même période naît la maison Sâmed [Le Résistant] de Nâjî Marzûq, ancien militant des luttes de l'immigration en France et du groupe marxiste-léniniste clandestin « Le Travailleur tunisien ». Si ces éditeurs sont des transfuges de la gauche et de l'extrême gauche, d'autres sont d'anciens destouriens dissidents. C'est le cas de Mohamed Ben Smâin et de Mohamed Masmûdî, respectivement fondateurs de

### CHRONOLOGIE POLITIQUE TUNISIENNE

**12 mai 1881** : mise en place du « Protectorat » français.

**Juin 1920** : création du parti du Destour dont les membres revendiquent une Constitution.

**Mars 1934** : création du parti du Néo-Destour qui revendique l'indépendance.

**3 juin 1955** : signature des conventions franco-tunisiennes sur l'autonomie interne de la Tunisie.

**20 mars 1956** : proclamation de l'indépendance.

**1956-1962** : vagues de procès contre des Yousséfistes.

**1<sup>er</sup> juin 1959** : promulgation de la première Constitution de la République tunisienne.

**12 août 1961** : assassinat de Salah Ben Youssef à Francfort.

**1963** : interdiction du Parti communiste tunisien (PCT).

**1964** : le Néo-Destour devient le Parti socialiste destourien (PSD).

**Septembre 1968** : procès contre des communistes, des militants d'extrême gauche et des nationalistes arabes.

**Août 1974** : procès contre des militants du groupe marxiste-léniniste « Le Travailleur tunisien ».

**26 janvier 1978** : grève générale décrétée par l'Union générale tunisienne du travail. Répression par les autorités policières et militaires.

**10 avril 1981** : au congrès du Parti, Bourguiba se prononce en faveur du multipartisme mais les élections législatives sont falsifiées.

**Juillet 1981** : autorisation du PCT.

**Septembre 1981** : premier procès contre des militants du Mouvement de la tendance islamique (MTI).

**Décembre 1983-janvier 1984** : premier plan d'ajustement structurel et révoltes du « pain ».

Répression par les autorités policières et militaires.

**7 novembre 1987** : « coup d'État médical » de Zîn Al-'Âbidîne Ben Ali.

**1988** : le PSD devient le Rassemblement constitutionnel démocratique (RCD).

<sup>1</sup> Du nom du parti « Le Néo-Destour », dont furent issues les élites gouvernantes du pays après 1956.

## « la catégorie du livre “culturel” regroupe les ouvrages qui, n’étant ni scolaires, ni parascolaires, sont économiquement peu rentables »



Cérès et de Sud éditions dans les années 1960 et 1970, qui s’étaient distingués par la publication, peu après l’indépendance, d’un article dans le journal *Afrique action* critiquant la dérive vers le culte de la personnalité du président Bourguiba. Que leurs entreprises aient été durables ou éphémères, ces éditeurs ont pour caractéristique commune de s’être engagés – en un double sens – dans l’édition « culturelle » à un moment donné.

Issu d’une enquête sociologique menée en Tunisie entre 2006 et 2010 (Kréfa, 2013a), cet article est fondé sur l’exploitation d’entretiens auprès d’une dizaine d’éditeurs ayant produit à un moment ou à un autre des ouvrages dits « culturels ». Créée par la direction des Lettres du ministère de la Culture, la catégorie du livre « culturel » regroupe les ouvrages qui, n’étant ni scolaires, ni parascolaires, sont économiquement peu rentables : livres d’art et de littérature, essais, contes pour enfants, travaux de recherche universitaire, etc. Les catégories du livre « culturel » d’une part, du livre scolaire et parascolaire d’autre part, structurent dans le même temps fortement les perceptions de l’uni-

vers éditorial par ses agents. L’engagement des éditeurs produisant ou ayant produit par le passé des livres « culturels » est ici décliné sous trois modalités : s’engager, d’abord, dans une édition particulièrement risquée, parce qu’elle expose à des pertes matérielles et qu’elle comporte un coût politique potentiel, malaisé à évaluer ; s’engager, ensuite, en négociant et en jouant avec les institutions autoritaires les limites du publiable ; s’engager enfin, en diffusant auprès de « masses » perçues comme « conservatrices » les valeurs « rationalistes » dans lesquelles ces éditeurs ont foi.

### S’engager dans une édition matériellement et politiquement risquée

L’édition « culturelle » en Tunisie se fait dans un contexte marqué par une double contrainte, politique et économique : contrôlée par les institutions autoritaires, elle est très peu rentable, en raison de l’étroitesse de son marché.

#### Des éditeurs confrontés au contrôle administratif et politique de leur production

Si la Constitution de 1959, en vigueur jusqu’en 2011, déclarait que « les libertés d’opinion, d’expression, de la presse, sont garanties et exercées dans les conditions définies par la loi », l’interprétation de l’obligation du dépôt légal fonctionnait, de fait, comme une censure préalable. Effectuée dans les administrations locales jusqu’au début des années 1980, la procédure de dépôt légal est centralisée, parallèlement à la genèse de l’édition privée. La remise ou non du récépissé de dépôt légal signifiait l’autorisation ou, à l’inverse, l’interdiction de la commercialisation. Invisible du public et exercée au travers des rouages bureaucratiques,

cette forme de censure pouvait être liée à des motifs divers, notifiés ou non aux éditeurs. La censure pouvait, dans certains cas, sanctionner le contenu de l’œuvre quand étaient abordées des thématiques transgressant « les lignes rouges », difficiles à évaluer, de la politique, du sexe et de la religion. Parfois, c’était la personne de l’auteur, en raison de son engagement présent et/ou passé dans l’opposition, qui était censurée. Dans le cadre de la répression généralisée contre les islamistes – principale force d’opposition au régime à partir du milieu des années 1980 – la censure pouvait s’exercer à l’encontre d’un proche d’un militant, même si l’auteur lui-même n’avait jamais été membre de l’organisation (alors clandestine) Ennahdha. La censure pouvait, enfin, sanctionner un éditeur trop indésirable en raison de son opposition – au sein de la gauche ou du parti islamiste –, quel que soit le contenu des œuvres qu’il envisageait de commercialiser. Militante des droits humains, très engagée dans la dénonciation des violations des libertés individuelles et publiques d’expression et d’association – et particulièrement de la torture contre les prisonniers politiques – Sihem Ben Sedrine en a fait les frais au cours des années 1990 : la censure quasi-systématique à son encontre a précipité sa petite maison d’édition Aqwās [Arcs] dans la faillite financière. Les sanctions politiques s’exerçaient aussi au travers de la fiscalité qui a permis de mettre en place « des points d’ancrage à des velléités de contrôle et d’intimidation » (Hibou, 2006). Pour avoir refusé d’éditer un ouvrage (Lombardo, 1998) vantant les « avancées démocratiques » du président Ben Ali depuis son arrivée au pouvoir en 1987, la maison d’édition Cérès a subi un redressement fiscal de 800 000 dinars, soit l’équivalent d’environ 400 000 euros. Si, pour surveiller et punir (Foucault, 1975), les institutions



autoritaires ont surtout fait usage du dépôt légal et des sanctions matérielles, les techniques d'assujettissement ont parfois consisté en la menace d'une violence sur les corps. Nâjî Marzûq a été brutalement conduit à un commissariat, après que des policiers ont appris qu'il avait édité un livre sur « les Frères musulmans ». Si le contenu de l'ouvrage – un essai écrit par un militant de gauche – est clairement critique et ne prête pas à confusion, les policiers s'étaient fondés sur le seul titre pour soupçonner l'éditeur d'avoir des liens avec des islamistes et de participer à la diffusion de leurs idéologies. Comme le montre cet exemple, les éditeurs producteurs du livre « culturel » devaient donc faire face à la contrainte d'incertitude<sup>2</sup>. Ce qui caractérisait le contexte dans lequel ils exerçaient leurs activités n'était pas uniquement le risque d'encourir la violence matérielle et physique des institutions autoritaires : c'était aussi la difficulté à évaluer le risque encouru.

peu nombreuses » (Jacquemon, 2002). À la prédominance des lectures instrumentales – scolaires ou religieusement orientées – s'ajoutent la faible structuration des réseaux de diffusion et l'absence d'un réseau dense de véritables librairies. En 2004, le pays en comptait uniquement une cinquantaine (Pinhas, 2005) pour la plupart concentrées à Tunis et dans les villes côtières (Sousse, Hammam-Sousse, Monastir, Sfax et Bizerte). Le livre « culturel » tunisien pâtit également de l'inégale distribution du capital symbolique au sein de la République mondiale des lettres (Casanova, 2008) et d'une faible reconnaissance de la part des institutions scolaires tunisiennes : en lettres, histoire et philosophie, les programmes scolaires sont dominés, en langue française, par les auteurs français, et en langue arabe par ceux du Proche et du Moyen-Orient. Dans de telles conditions, à moins qu'il ne s'agisse des rares auteurs inscrits aux programmes scolaires, les ventes ne dépassent qu'exceptionnellement les

culturel » se recrutent aussi parmi les élites scolaires du pays. Si leurs titres de « noblesse scolaire » les prédisposent à « l'amour de l'art » et à « l'intérêt au désintéressement » (Bourdieu, 1991), les contextes et les formes de leurs activités militantes passées éclairent leur engagement dans un projet conçu comme culturel et politique à la fois : les campus universitaires ont été leurs principaux (si ce n'est les seuls) lieux de contestation du pouvoir. Militer a consisté d'abord en la lecture et en la discussion intensive des textes de Lénine, Luxembourg, Marx, Trotsky et Mao, en l'écriture et l'impression de tracts, d'affiches et de revues (souvent clandestinement). Pour ceux qui ont été incarcérés, cette formation indissociablement politique et culturelle s'est poursuivie derrière les barreaux : la lecture et l'écriture (sur les murs et les paquets de cigarettes lorsque les feuilles de papier leur étaient interdites) ont été des formes de contournement et de résistance à l'arbitraire, le moyen de continuer, mal-

## « À la prédominance des lectures instrumentales – scolaires ou religieusement orientées – s'ajoutent la faible structuration des réseaux de diffusion »

### Des éditeurs aux prises avec un marché étroit

Le coût économique de l'édition « culturelle » a été renforcé par l'étroitesse du marché de cette production. En effet, en dépit de la hausse continue du niveau de formation scolaire de la population, la lecture en tant que pratique de « loisir solitaire » demeure marginale en Tunisie, comme dans les autres pays arabes, « les nouveaux médias [s'étant] imposés à des sociétés encore largement analphabètes, où la lecture ne s'était guère diffusée au-delà de classes moyennes elles-mêmes

5 000 exemplaires en une dizaine d'années. En raison de cette double contrainte – politique et économique – à laquelle se heurte l'édition « culturelle » tunisienne, les éditeurs s'étant spécialisés (ou ayant envisagé de le faire à un moment donné) dans cette activité ont pour caractéristique d'avoir des dispositions fortement cultivées et militantes.

### Des trajectoires militantes prédisposant à l'engagement dans l'édition « culturelle »

Anciens militants et parfois anciens détenus politiques, les éditeurs du « livre

gré tout, à rêver hors des murs de la prison (Bel Haj Yahia, 2009 ; Naccache, 1982 et 2009).

À moins qu'ils ne disposent d'autres sources de revenus, ces éditeurs ont tous connu des difficultés financières au cours de leur phase initiale de spécialisation, suite à laquelle ils ont été acculés à diversifier leur production en s'orientant parallèlement vers l'édition parascolaire, ou à sortir du métier. Au sein de l'Union des éditeurs, créée en 1986, ils se mobilisent pour revendiquer la levée du monopole de l'État sur le livre scolaire, qui constitue le

<sup>2</sup> Pour plus de précisions sur les modalités de contrôle de la production culturelle sous le régime autoritaire, voir Kréfa, 2013b.

## « les éditeurs culturels cherchent à repousser la trilogie de l'interdit : celle du sexe, de la politique et de la religion »

plus gros marché du livre tunisien. Les bénéfiques escomptés de l'édition scolaire leur permettraient de s'engager davantage dans l'édition « culturelle » en compensant son risque financier car, comme l'explique Nûri 'Abîd : « *Le livre scolaire est monopolisé par le ministère de l'Enseignement, à la fois pour l'édition et la diffusion, donc même cette dernière ne peut pas bénéficier aux autres types de livres*<sup>3</sup>. »

### S'engager dans la publication d'une littérature aux contenus politiquement

#### « dissidents »

Les éditeurs en question ont participé, non sans prise de risque, à la production d'une historiographie contestataire de la version officielle qui était jusqu'alors la seule véhiculée par les institutions du régime. Les ouvrages qu'ils ont cherché à publier ont souvent pour auteurs des universitaires ayant été eux-mêmes militants et dont l'argumentation se fonde sur l'analyse d'archives. Portant sur le mouvement sioniste en Tunisie (Tîmûmî, 1982), le premier ouvrage prévu pour parution par Nûri 'Abîd décrit les prises de position ambivalentes des nationalistes destouriens à l'endroit des Juifs tunisiens. En montrant comment la définition de la nation tunisienne par une identité « arabo-musulmane » a eu pour effet l'exclusion des Juifs tunisiens du Mouvement national, l'ouvrage soulève indirectement la question de la responsabilité des Destouriens dans la création d'Israël et donc dans l'oppression des Palestiniens. Programmé pour publication alors que des participants au Mouvement national – dont Bourguiba – sont encore au pouvoir, le livre ne paraît que suite à la suppression de certains passages. Cet ouvrage se situe dans une production plus large qui a contribué à construire une historiogra-

phie concurrençant l'histoire officielle du Mouvement national tunisien. C'est le cas, notamment, du retour critique au sujet du conflit entre les Bourguibiens et les Yousséfistes, suite à la signature avec les autorités françaises, en 1955, des accords d'autonomie interne par les premiers. Une partie de ces ouvrages soulève la question de l'implication personnelle de Bourguiba dans l'assassinat de Salah Ben Youssef, à Francfort, en 1961. Ce faisant, c'est la fiction, construite depuis l'indépendance et véhiculée par les institutions scolaires et les médias audiovisuels, de l'unité du Mouvement national, qui est remise en question, tout comme celle du rôle unique dans la conquête de l'indépendance d'un Bourguiba « Combattant suprême ». Édité par la maison Sâmed [Le Résistant], l'ouvrage de Noura Borsali (2008) réhabilite de son côté le rôle des fellagas, occulté par le régime, dans la lutte anti-coloniale, et décrit, à l'appui d'entretiens inédits, l'ampleur de la répression à leur encontre ainsi qu'envers les Yousséfistes, à partir de 1955. L'engagement des éditeurs étudiés se manifeste aussi par la publication de témoignages et d'une littérature carcérale ayant pour auteurs d'anciens militants d'extrême gauche (Naccache, 1982 et 2009 ; Salah Fliss, 2010).

Parallèlement à cet effort de construction d'une mémoire historique indépendante de la version officielle, les éditeurs culturels cherchent à repousser la trilogie de l'interdit : celle du sexe, de la politique et de la religion. Les exemples sont abondants. Paru en 1999, l'un des romans de l'écrivaine arabophone Massouda Aboubaker (*Turchqâna* [Tapette], Sahar), qui met en scène un personnage transsexuel, apparaît comme un plaidoyer pour la liberté sexuelle et un réquisitoire contre les entraves à disposer de son corps. Écrite et jouée à l'occasion du cinquantenaire de l'indépendance, suite à une intense

mobilisation contre sa censure, une pièce de théâtre de Jalila Baccâr (*Khamsîn* [Cinquantenaire], Sud éditions, 2007) met largement en scène la répression politique contre trois générations militantes : celle des Yousséfistes après 1954, des syndicalistes et de l'extrême gauche dans la décennie 1970, puis des islamistes à partir du milieu des années 1980. L'action se passe essentiellement à Tunis et les références sont nombreuses à des lieux et des personnages réels, des événements historiques et mémoriels, ainsi qu'à des lois encore en vigueur et citées précisément (notamment la législation « anti-terroriste »), sur lesquelles s'est appuyé le régime afin de légitimer les entraves aux libertés politiques. *Le Retour de l'éléphant*, de l'écrivain et éditeur Abdelaziz Belkhodja (Apollonia, 2003), est une critique politique à peine voilée du régime autoritaire. À travers les discours tenus par John – un jeune Américain officiellement immigré dans une République de Carthage ayant retrouvé sa puissance, en l'an 2103 –, l'ouvrage dénonce le musellement de la presse, les lourdeurs bureaucratiques et administratives qui empêchent la liberté d'entreprendre, un système fondé sur la corruption, le maintien au pouvoir



<sup>3</sup> Entretien, Sfax, février 2008.



d'un président qui multiplie les mandats sous couvert de légitimité populaire et du soutien d'une opposition légale de façade, ainsi que l'exacerbation du culte de la personnalité du président. Selon le principe littéraire de l'inversion des situations, c'est cependant dans son pays, aux États-Unis, et non en République de Carthage, que prévaut une telle donne politique. Comme le montre cet exemple, la valorisation de la « vocation subversive de la littérature » (Sapiro, 1999) passe souvent, dans le cas de la critique des institutions autoritaires, par le genre de la science-fiction.

Plus généralement, les éditeurs ont fait usage d'un ensemble de ruses et de pratiques de contournement. Parce que le livre faisait l'objet d'une moindre surveillance que les journaux et les revues, le format de l'ouvrage a pu être investi comme une stratégie de substitution. Dès 2008, Nâji Marzûq envisageait de faire une revue économique et politique « qui va avoir l'aspect d'un livre<sup>4</sup> » et dont le premier numéro paraîtra finalement en 2011. Afin de repousser les limites du publiable, les éditeurs ont aussi été conduits à négocier avec des fonctionnaires ou des membres du Rassemblement constitutionnel démocratique<sup>5</sup> occupant des positions de pouvoir. En effet, contrairement à la représentation d'un pouvoir strictement hiérarchique, où les décisions se seraient transmises du haut vers le bas, les membres de l'administration disposaient d'une marge d'autonomie et pouvaient avoir des raisons qui leur étaient spécifiques de censurer tout ou partie d'un livre. Ce sont ces contradictions que

<sup>4</sup> Entretien, Sfax, février 2008.

<sup>5</sup> Le Rassemblement constitutionnel démocratique (RCD) était le parti hégémonique. Il a été dissous par décision judiciaire en mars 2011 suite aux intenses mobilisations sociales.

<sup>6</sup> Entretien, Tunis, février 2009.

<sup>7</sup> Entretien, Tunis, février 2008.

## « ils entendent ne pas laisser aux courants islamistes le monopole de l'interprétation des textes religieux »

les éditeurs ont parfois exploitées afin de mettre leurs ouvrages sur le marché.

### S'engager dans la diffusion d'une lecture modérée et « progressiste » des textes religieux

Imprégnés, selon leur formation scolaire, des « Lumières » arabes et/ou occidentales, les éditeurs culturels cherchent aussi, à travers les ouvrages publiés, à diffuser une interprétation « progressiste » des textes sacrés qui puisse concurrencer une édition islamique florissante depuis un certain nombre d'années (Gonzalez-Quijano, 1998) et qu'ils perçoivent comme une « régression » culturelle, sociale et politique. S'ils sont eux-mêmes plutôt agnostiques, déistes ou athées, ils entendent ne pas laisser aux courants islamistes le monopole de l'interprétation des textes religieux. Cet engagement est visible dans les titres tant de certains ouvrages que de certaines collections. L'ancien militant gauchiste Mohamed Salah Ar-rassâ', qui dirige les éditions Sahar à Tunis, se déclare ainsi particulièrement satisfait que l'ouvrage *Hayrat musulima* [*Confusions d'une musulmane*, 2008] de l'universitaire et professeure de linguistique Olfa Youssef ait été, fait exceptionnel dans le contexte, vendu à plus de 5 000 exemplaires en une année. L'éditeur présente ainsi l'auteure : « *En plus elle n'est pas athée, elle est musulmane, mais c'est une libre penseuse*<sup>6</sup> ». Après janvier 2011, les ouvrages d'Olfa Youssef ont été rachetés par Cérés éditions et sont parus dans une collection intitulée « Allah a'lam » [*Seul Dieu détient la Vérité*]. Qu'il s'agisse du voile, du vin, de la peine de mort, de l'homosexualité ou encore du mariage d'une musulmane avec un non-musulman, la démarche est identique : elle montre, sur des sujets politiquement très

chargés, la complexité ou le silence des textes religieux. Par là, les éditions Cérés poursuivent une politique, entamée depuis plusieurs années, de diffusion d'une lecture progressiste et contextuelle des textes sacrés qui bouscule les croyances dominantes et concurrence les interprétations communes. Une telle ligne éditoriale n'est pas spécifique à ces deux éditeurs. Depuis la création de la maison, Sud éditions a publié une cinquantaine de livres – soit environ le dixième de son catalogue – au sein d'une collection dirigée par 'Abdelmajid Charfi, que le directeur de la maison, Mohamed Masmûdi, décrit comme « l'un des penseurs des Lumières ». Ces livres sont destinés à « faire bouger les choses », l'éditeur expliquant : « *J'ai fait quelques tentatives, pour exporter nos livres, essentiellement en arabe. Ce qui m'intéresse c'est le public arabe, parce que c'est là qu'il y a une influence pernicieuse des idées obscures, auprès des lecteurs en langue arabe [...] et le champ est libre pour ce que j'appelle les livres jaunes, les livres de prosélytisme de mauvais aloi [...] donc j'essaie de combattre, de proposer autre chose*<sup>7</sup>. »

Cette volonté de diffuser une lecture « modérée » et « rationaliste » de l'islam auprès d'un public tenu pour majoritairement croyant et musulman incite les éditeurs à privilégier, parmi les classiques, l'édition des penseurs réformistes, tel l'intellectuel Tâhar Haddâd qui s'était distingué, dans les années 1930, par ses prises de position en faveur d'une réforme globale des relations entre les genres. Celui qui avait plaidé pour l'accès des femmes à l'instruction et au travail salarié, l'abolition de la répudiation et de la polygamie, figure parmi les « best-sellers » des titres vendus par Nâji Marzûq. Se percevant comme faisant partie des membres



d'une élite « éclairée » devant jouer le rôle d'une avant-garde culturelle et politique, les éditeurs culturels cherchent dans certains cas à viser un public jeune. Si une telle orientation est dictée par des impératifs matériels – l'édition parascolaire constituant la condition du maintien sur le marché –, elle est aussi motivée par la conviction que leur contribution, à travers leur métier, à « éclairer les consciences » et « développer l'esprit critique<sup>8</sup> » sera d'autant plus efficace que le public est en cours de formation. La répression des militants tunisiens se réclamant de l'islam politique s'est accompagnée d'une intervention des institutions de l'État pour mettre un terme aux entreprises éditoriales « islamiques », si bien que la ligne de fracture entre l'édition « laïque » et l'édition « islamique » qui structure les espaces éditoriaux arabes (Gonzalez-Quijano, 1998 ; Mermier, 2005) est, pour le moment, absente en Tunisie. Les foires du livre de Tunis n'en participent pas moins à la circulation des produits de l'édition islamique. La promotion par les éditeurs tunisiens d'une lecture « modérée » de l'islam vise dès lors tout aussi bien le public arabe dans son ensemble que le public local.

## Conclusion

Au final, en raison même du contexte dans lequel elle était produite, l'édition « culturelle » tunisienne a constitué, au cours des dernières décennies, un engagement politique dont l'enjeu consistait à (re)jouer les limites du publiable avec les institutions autoritaires. Les éditeurs qui se sont, par la suite, orientés parallèlement vers le parascolaire ne l'ont pas fait sans tensions psychologiques ni sans tiraillements, particulièrement quand leur engagement militant passé a été intensif. Les mouvements sociaux qu'a connus le pays depuis décembre 2010, la libération de la

parole publique et de la parole en public, et la concurrence inédite dans le champ politique ont de grandes chances, si elles se poursuivent, de transformer l'univers éditorial. Plutôt (anciens) militants destouriers, de la gauche et de l'extrême gauche, les éditeurs étudiés doivent faire face à la concurrence de nouveaux entrants, davantage proches des mouvances islamistes, jusque-là interdites d'expression. Le spectre du retour de la censure administrative, à travers les mêmes rouages que par le passé, n'est cependant jamais bien loin, comme le montrent les controverses, sur le dépôt légal, après le 14 janvier 2011<sup>9</sup>.



<sup>8</sup> Nûrî 'Abîd, entretien, Sfax, février 2008.

<sup>9</sup> Un décret-loi du 2 novembre 2011 relatif à la « liberté de la presse, de l'imprimerie et de l'édition » réitère le principe de l'obligation du dépôt légal, qui était en vigueur avant la Révolution. Craignant la permanence d'une fonction politique (et non uniquement mémorielle) du dépôt légal, des journalistes et des éditeurs se sont vivement élevés contre ce décret. Voir l'article de *L'Économiste maghrébin* daté du 5 février 2014.

## Références

**ABOUBAKER, Massouda, 2006 [1999].**

*Turchqâna [Tapette]*. Tunis : Sahar.

**AYACHI, Mokhtar, 2003.**

*Écoles et société en Tunisie : 1930-1958.*

Tunis : Cahiers du CÉRÉS, série « Histoire », n° 11.

**BACCÂR, Jalila, 2007.**

*Khamsûn [Cinquantenaire]*.

Tunis : Sud éditions.

**BEL HAJ YAHIA, Fethi, 2009.**

*Al-habs kadhâb wal-hay yrawwah*

[*La prison n'est qu'un bobard et chacun*

*rentrera chez soi*]. Tunis : autoédition.

**BELKHODJA, Abdelaziz, 2003.**

*Le retour de l'éléphant*. Tunis : Apollonia.

**BENDANA, Kmar, 2001.**

Généralisations d'imprimeurs et figures d'édi-

teurs à Tunis entre 1850 et 1950.

In **MICHON, Jacques et MOLLIER,**

**Jean-Yves (dir.)**. *Les Mutations du livre et*

*de l'édition dans le monde du XVIII<sup>e</sup> siècle*

*à l'an 2000*. Paris/Québec : L'Harmattan/

Presses de l'Université Laval, p. 349-359.

**BORSALI, Noura, 2008.**

*Bourguiba à l'épreuve de la démocratie :*

*1956-1963*. Sfax : Sâmed éditions.

**BOURDIEU, Pierre, 1991.**

Le champ littéraire. *Actes de la recherche*

*en sciences sociales*, vol. 89.

**CASANOVA, Pascale, 2008 [1999].**

*La République mondiale des lettres.*

Paris : éditions du Seuil.

**FOUCAULT, Michel, 1975.**

*Surveiller et punir. Naissance de la prison.*

Paris : Gallimard.

**GONZALEZ-QUIJANO, Yves, 1998.**

*Les gens du livre. Édition et champ intellec-*

*turel dans l'Égypte républicaine.*

Paris : CNRS Éditions.

**HIBOU, Béatrice, 2006.**

*La force de l'obéissance. Économie politique*

*de la répression en Tunisie.*

Paris : La Découverte.

**JACQUEMOND, Richard, 2002.**

Les flux de traduction entre Nord et Sud de

la Méditerranée. In **BISTOLFI, Robert**

**(dir.)**. *Les langues de la Méditerranée.*

Paris : L'Harmattan.

**KRÉFA, Abir, 2013a.**

*La quête de l'autonomie littéraire en*

*contexte autoritaire : le cas des écrivains*

*tunisiens*. Thèse de sociologie, Université

Lyon 2, sous la direction de Sylvia Faure.

**KRÉFA, Abir, 2013b.**

La quête de l'autonomie littéraire en contexte

autoritaire : le cas des écrivains tunisiens.

*Sociologie*, 2013/4, p. 395-411.

**LOMBARDO, Salvatore, 1998.**

*Un printemps tunisien. Destins croisés d'un*

*peuple et de son président.*

Marseille : Éditions Autres Temps.

**MERMIER, Franck, 2005.**

*Le Livre et la Ville : Beyrouth et l'édition*

*arabe*. Arles : Actes Sud.

**NACCACHE, Gilbert, 2009.**

*Qu'as-tu fait de ta jeunesse ? Itinéraire d'un*

*opposant au régime de Bourguiba (1954-*

*1979) suivi de Récits de prison.*

Paris/La Marsa : Cerf/Mots Passants.

**NACCACHE, Gilbert, 1982.**

*Cristal*. Tunis : Salammbô.

**PINHAS, Luc, 2005.**

*Éditer dans l'espace francophone.*

Paris : Alliance des éditeurs indépendants.

**SALAH FLISS, Mohamed, 2010.**

*'Amm Hamda al-attâl [Oncle Hamda le*

*docker]*. Tunis : Arabesques.

**SAPIRO, Gisèle, 1999.**

*La guerre des écrivains : 1940-1953.*

Paris : Fayard.

**SIINO, François, 2004.**

*Science et pouvoir dans la Tunisie contem-*

*poraine*. Paris/Aix-en-Provence : Karthala/

IREMAM.

**TARIFA, Chadli, 1971.**

L'enseignement du premier et du second

degré en Tunisie. *Population*, vol. 26, t. 1,

p. 149-180.

**TÎMÛMÎ, Hâdi, 1982.**

*Al-nachât as-sohyûni fi tûnis : 1897-1948*

[*Le mouvement sioniste en Tunisie : 1897-*

*1948]*. Sfax : Med Ali.

**YOUSSEF, Olfa, 2008.**

*Hayrat muslima [Confusions d'une musul-*

*mane]*. Tunis : Sahar.

# Auteure



**Abir Kréfa** est agrégée en sciences sociales et docteure en sociologie.

Après une thèse en 2013 intitulée *Activités littéraires et rapports sociaux de sexe : le cas des écrivains tunisiens*, elle mène actuellement à l'EHESS une enquête sur le genre dans les mobilisations protestataires en Tunisie depuis 2011.

Elle a notamment dirigé avec Isabelle Charpentier et Christine Détrez l'ouvrage *Romancières du Maghreb : socialisations, identités, résistances* (L'Harmattan, 2013) et divers articles dont « Entre injonctions à dire et à taire le corps : les voies étroites de la reconnaissance littéraire pour les écrivaines tunisiennes » (*Ethnologie française*, 2014) et « Les intellectuels tunisiens de première génération : des transfuges "structurels" ? » (*Revue française de pédagogie*, 2014).